

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité-Justice

Ministère des affaires Economiques et du Développement



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N° 06/MOUDOUN/2026

**Recrutement d'un AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
Recrutement d'un(e) d'un Spécialiste en Genre (VBG) pour la CCP/MOUDOUN**


1. Cette sollicitation de manifestations d'intérêt fait suite à l'avis général de passation des marchés de MOUDOUN, publié le 23 octobre 2020.
2. Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un don de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) pour financer le Projet d'appui à la décentralisation et aux Développement des Villes Intermédiaires Productives MOUDOUN et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat de **services d'un Consultant individuel – Spécialiste en Genre (VBG) pour la CCP/MOUDOUN**. L'objectif général de ce poste consiste à appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, y compris l'EAS et le HS, liés à sa mise en œuvre.
3. **Objectifs de la Mission du consultant**

L'objectif général de ce poste consiste à appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, y compris l'EAS et le HS, liés à sa mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques du mandat de l'Expert(e) en VBG sont les suivants :

- Identifier les risques de VBG/EAS/HS liés à la mise en œuvre du projet et élaborer des stratégies d'atténuation.
- Appuyer la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS.
- Contribuer au suivi et à l'évaluation des activités liées à la prévention et à la gestion des risques de VBG.

Tâches de l'expert(e) en VBG



Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, l'Expert(e) en VBG veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet Moudoun.

Les tâches spécifiques incluent :

- identification des risques et conception des stratégies d'atténuation.
- Supervision et coordination des activités de prévention et de réponse.
- Mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP).
- Coordination et collaboration avec les autres experts de l'UGP.
- Suivi et évaluation des activités et indicateurs divers.
- Rédaction de rapports périodiques sur l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques.
- Assurer la mise en œuvre du Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), en intégrant les dimensions de genre ;
- Veiller à l'intégration des aspects genre dans les activités du projet ;

Pour plus de détails, voir les termes de référence (TDR) détaillés de la mission, publiés avec le présent AMI.

4. Profil et qualifications requis

Pour mener à bien cette mission, le/la Spécialiste VBG du projet devra avoir les qualifications minimales ci-dessous. Il sera sélectionné sur une base concurrentielle et basé à Nouakchott avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

Diplôme

Il ou elle devra être titulaire d'un Diplôme de Bac+5 ou équivalent, en sciences sociales, en droit, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire ;

Expérience

Au moins cinq ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS sera une valeur ajoutée ;

Au moins cinq ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, et/ou la santé de la reproduction, serait un atout ;

Aptitudes professionnelles

Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS ;

- Une expérience dans l'animation de sessions sur les VBG
- Une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;

- Une bonne connaissance de la législation nationale Mauritanien en matière de VBG ;
- Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;

NB : Les candidatures féminines seront fortement encouragées de manière générale.

5. Lieu, durée et conditions de la mission


Le poste est basé à **Nouakchott avec des missions de terrain** selon les besoins.

La mission s'étendra jusqu'à la clôture du Projet MOUDOUN, prévue le **31 décembre 2027**, sous réserve d'une performance jugée satisfaisante. La période ds essai sera de : **trois (3) mois**.

L'âge limite des candidats est fixé à **62 ans au 31 décembre 2026**.

6. La CCP/MOUDOUN invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir un dossier présentant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.
7. Les critères de présélection porteront sur la formation les années d'expérience, l'expérience pertinente, les capacités en management et coordination d'équipes pluridisciplinaires, expérience de projet avec les bailleurs multilatéraux. Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base de la grille ci-après :

Critères	Sous-critère / Description	Barème (points)	Méthode de vérification
1. Formation académique	Diplôme Bac+5 dans un domaine pertinent (sciences sociales, droit, gestion de projet, etc.)	10 pts	Copies des diplômes
	Formation complémentaire en VBG / Genre / EAS/HS	5 pts	Certificats
	Sous-total 1	15 pts	
2. Expérience générale	Expérience professionnelle globale (≥ 5 ans requis)	10 pts	CV + attestations
	Expérience au-delà de 5 ans (2 pts/an supplémentaire, max 10 pts)	10 pts	CV + attestations
	Sous-total 2	20 pts	
3. Expérience spécifique en VBG/EAS/HS	Expérience en prévention et réponse aux VBG	10 pts	Attestations
	Expérience spécifique en EAS/HS	5 pts	Attestations
	Expérience en campagnes de sensibilisation	5 pts	Rapports / attestations
	Sous-total 3	20 pts	



4. Compétences techniques	Connaissance des principes éthiques VBG	5 pts	Entretien / CV
	Maîtrise des outils de collecte et analyse de données	5 pts	CV / entretien
	Analyse des problématiques VBG	5 pts	CV / entretien
	Connaissance du cadre juridique National	3 pts	Entretien
	Expérience des projet de la banque mondiale ou d autres bailleurs	5pts	CV / entretien
	Maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint) appliqués au suivi/rapportage	3pts	Entretien
	Sous-total 4	26pts	
5. Capacités opérationnelles	Expérience en animation / formation	8pts	Attestations
	Capacités de coordination et travail en équipe	2pts	Attestations
	Sous-total 5	10 pts	
6. Qualités rédactionnelles et linguistiques	Maîtrise du français (rédaction de rapports)	5 pts	CV/entretien
	Maîtrise de l'arabe	2 pts	CV / entretien
	Maîtrise d'une langue nationale	2 pts	CV / entretien
	Sous-total 4	9 pts	

NB : Les critères liés aux compétences techniques seront évalués principalement lors de l'entretien, sur la base de questions ciblées et/ou de mises en situation

Barème d'éligibilité

- **≥ 70 points** : admissible pour la phase suivante
- **50 – 69 points** : à considérer si peu de candidats disponibles
- **< 50 points** : non retenu

- La sélection sera conduite conformément aux dispositions des Règlements de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (IPF), édition de juillet 2016, révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et septembre 2023, applicables aux Consultants individuels.
- L'attention des consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs IPF » de la Banque mondiale de juillet 2016 (« Règlements »), énonçant la politique de la Banque mondiale sur les conflits d'intérêts.
- Les candidats intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de de la Cellule de coordination du Projet MOUDOUN en adressant un courrier à l'adresse ci-dessous.
- Les candidats intéressés doivent soumettre un dossier comprenant : :

- Lettre de manifestation d'intérêt signée ;
 - CV détaillé et actualisé ;
 - Copies des diplômes (BAC et diplômes supérieurs).
 - Attestations de travail ou de services rendus.(toute expérience non attestée ne sera pas prise en compte) ;
- Copie de la pièce d'identité nationale

12. La date limite de remise des manifestations d'intérêt est fixée au **24/04/2026 à 16h.**

13. Les manifestations d'intérêt seront déposées a l'adresse: **Hot Nasser lot n°173 Ksar Ouest,Téléphone : (222) 45 29 06 93** ou envoyées par mail ccp@moudoun.mr avec copie à djigo@moudoun.mr

Nouakchott le 27/03/2026
Le Coordonnateur de MOUDOUN



REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



Ministère des Affaires Economiques et du Développement

**Cellule de Coordination du Projet d'Appui à la Décentralisation et au
Développement des Villes Intermédiaires Productives (MOUDOUN)**

**Termes de référence pour le recrutement d'un Spécialiste en Genre
(VBG) pour la CCP/MOUDOUN**

Avril 2026

1. Contexte et justification

Trente-cinq pour cent des femmes dans le monde ont été survivantes de violence physique et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013). La Banque mondiale reconnaît que la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

Toutefois, la récente Note de Bonnes Pratiques pour Lutter Contre l'exploitation et les abus sexuelles ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil 1 (Note de Bonnes Pratiques EAS/HS), reconnaît que des opérations comportant des grands travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS). Ces risques peuvent être exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières, par exemple, à travers l'afflux important de travailleurs augmentant le risque de rapports sexuels transactionnels, le changement dans le dynamique de pouvoir au foyer, la redistribution des terres où les femmes sont typiquement exclues des titres fonciers, ou le manque de voies sécurisées facilitant l'accès au travail pour les femmes.

La Note de Bonnes Pratiques EAS/HS a été préparée pour aider les équipes de projet à définir une approche permettant de déterminer les risques de VBG, en particulier d'EAS ainsi que de HS, que peuvent présenter des opérations de financement de projets d'investissement (FPI) comportant des marchés de grands travaux de génie civil, et de conseiller en conséquence les emprunteurs sur la meilleure façon de gérer ces risques. La Note s'appuie sur l'expérience de la Banque mondiale et sur les bonnes pratiques en usage dans ce secteur au niveau international, y compris celles d'autres partenaires de développement.²

Les nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque mondiale (NES) contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. Cette Note de Bonnes Pratiques renseigne les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets des EAS/HS dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les NES ci-après, ainsi que les mesures de sauvegarde antérieures au Cadre :

- NES no 1 : Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux ;
- NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information ;

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'un(e) Expert(e) en VBG, y compris l'EAS et le HS, qui sera chargé(e) d'appuyer le projet dans la prévention, atténuation et réponse à ces risques dans le cadre de sa mise en œuvre.

2. Contexte du Projet

Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie a obtenu un financement de la Banque Mondiale pour un nouveau projet d'appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Productives (Projet Moudoun). Ce projet vise les principaux objectifs suivants : améliorer la productivité des villes intermédiaires et renforcer les institutions locales afin que ces villes jouent pleinement leur rôle dans le développement économique des territoires de la Mauritanie. Ces objectifs seront atteints à travers le financement d'infrastructures, l'amélioration de l'accès aux services urbains, l'amélioration des finances locales et le renforcement des capacités pour faciliter la transformation de ces villes en véritables outils du développement local. Le Projet comprend quatre composantes : Améliorer l'accès aux infrastructures et aux services pour le développement économique, Renforcer la Décentralisation et les capacités des collectivités territoriales ainsi que la politique de déploiement des ressources, Gestion du projet et intervention d'urgence contingente. La composante « amélioration de l'accès aux infrastructures et aux services » du Projet est subdivisée en deux sous-composantes : Infrastructures et services urbains résilients pour le développement économique dans les villes sélectionnées qui financera les investissements dans les infrastructures et services d'appui à la croissance et au développement économique, y compris des investissements qui contribuent à l'attractivité des villes pour les affaires et les emplois. Il s'agit principalement des routes urbaines, des systèmes urbains d'évacuation des eaux, des extensions des réseaux électriques et de l'éclairage public, des réseaux

d'adduction d'eau, des infrastructures de gestion des déchets solides ou liquides, des équipements communautaires ou culturels, des équipements marchands, des espaces publics, des parcs, des équipements d'assainissement, des garderies pour enfants, et électrification urbaine et rurale qui contribuera à accroître l'accès à l'électricité pour les ménages au moyen de mini-réseaux hybrides photovoltaïques solaires et d'extension des réseaux d'électricité existant. Le Projet MOUDOUN a été restructuré en 2023 dans le cadre du « Plan de riposte » adopté par le Gouvernement suite aux inondations de 2022 : (i) une nouvelle sous-composante 1.3 « Réduction des risques d'inondation en milieu urbain et redressement résilient » a été ajoutée et (ii) un financement additionnel a été obtenu pour financer un projet de redressement résilient dans les deux villes de Rosso et Kaédi, (iii) une prolongation du projet jusqu'en décembre 2027 a été adoptée.

3 - Contexte national par rapport aux VBG

En Mauritanie, il existe plusieurs types de violence à l'égard des femmes et des enfants, tels que la mutilation génitale féminine, la violence sexuelle, les mariages d'enfants ou les violences conjugales entre autres. Les enfants font face également aux négligences, exploitations, abus et négligences dont les résultats du dernier Stratégie Nationale d'institutionnalisation du Genre (SNIG) réalisés en 2015 démontrent que le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines restent un phénomène culturel bien enraciné dans le pays.

Les enfants, les adolescentes et les femmes des différents groupes ethniques et classes sociales souffrent de différentes formes de discrimination et des violences basées sur le genre. Les inégalités du genre, le manque de pouvoir de décision ainsi que la situation économique et l'accès à l'éducation des filles et femmes, les rendent plus vulnérables face aux VBG.

Cette situation peut induire de graves violations des droits des femmes et filles et peut impacter leur droit à une vie libre de violence à la santé et à une enfance normale.

Les données disponibles relatives à la violence sexuelle doivent s'interpréter d'une manière très prudente en raison du caractère non visible d'une grande partie des cas. En Mauritanie, les données restent limitées et pas suffisamment fiables à cause de ce problème : les organisations de la société civile estiment qu'une grande proportion des femmes et enfants victimes de violences sexuelles iront rarement signaler le problème à cause de la pression sociale. La stigmatisation qui peut survenir, la culpabilisation, la honte ou la perte de l'honneur de la famille, sans parler du risque important que la victime soit accusée d'adultère, constituent des obstacles suffisamment importants expliquant le manque de visibilité de ce problème. Les Unités Spéciales de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre ont été mises en place dans plusieurs centres hospitaliers à Nouakchott ainsi que plusieurs autres régions de l'intérieur.

La situation actuelle en Mauritanie est caractérisée par un système de protection de la femme et de l'enfance très faible, où l'ampleur de la problématique des violences à l'égard des femmes et des enfants n'est pas réellement connue. Certes, le gouvernement mauritanien a fait des efforts pour l'intégration des engagements manifestés lors de la ratification des conventions internationales de lutte contre les Violences basées sur le genre et leur traduction dans la législation nationale. Mais, force est de constater l'existence de vides juridiques et judiciaires dans ce domaine, ce qui empêche la construction d'un système de protection effective, fiable et rassurant pour les femmes et les enfants victimes de tout type de violence.

Un pourcentage important des cas de violence sont aujourd'hui encore invisibles à tous les niveaux. Cela pourrait s'expliquer par plusieurs raisons, mais l'absence d'un système bien défini pour le traitement holistique des violences du genre, où la méconnaissance des différents intervenants sur leur propre fonction et le rôle des autres acteurs et actrices, est une des causes importantes de l'invisibilité. Par conséquent l'action ici présentée aura comme but le renforcement des capacités pour améliorer l'identification et référence de cas, en matière de genre, des droits et d'équité du genre, des titulaires d'obligation, de responsabilité et de droit.

Suite à l'évaluation sociale du projet, les facteurs suivants, qui peuvent contribuer à créer ou exacerber les risques de VBG, y compris l'EAS et l'HS, ont été identifiés :

- Les afflux de main d'œuvre,
- Zones humanitaires difficiles à accéder,
- Les activités de projet proches des voies de passage des femmes et des filles, distribution de cash ou autres biens matériels ou valables, etc.

L'évaluation sociale a aussi déterminé que ces facteurs peuvent créer les risques suivants pendant la mise en œuvre du projet :

- Le risque de rapports sexuels transactionnels à cause d'un afflux de main d'œuvre, ainsi que de l'augmentation du taux de mariage d'enfants ;
- Le risque de violences sexuelles où les femmes et les filles doivent traverser les chantiers de travaux,

- Le risque élevé des violences entre partenaires intimes ou violences au foyer à cause des transferts monétaires distribués aux femmes dans des contextes où les femmes typiquement ne touchent pas l'argent, etc.

Pour prévenir et atténuer ces risques liés aux VBG, EAS, HS, le projet MOUDOUN -Mauritanie devra mettre en place certaines mesures telles que recommandées par la Note de Bonnes Pratiques pour lutter contre l'EAS/HS dans le cadre du financement des projets d'investissement comportant les grands de génie civil.

D'après les parties prenantes les organisations qui luttent contre les VBG, quand bien même limitées, sont bien connues du public. C'est le cas :

- Des délégations régionales du MASEF (Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille) ;
- De SOS esclave ;
- De certains Projets comme le projet FAJR.

Dans le cadre de cette mise en conformité, un dispositif devra être mis en place pour mettre en œuvre le plan d'action, la prévention et la réponse aux EAS/HS du projet. La mise en place de ce plan nécessitera la mobilisation d'un(e) Expert(e) en VBG au sein de l'UGP (Unité de Gestion du Projet) Moudoun -Mauritanie. Cet expert travaillera en collaboration avec les consultants ponctuels ainsi que les deux Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale dans la mise en œuvre des activités variées, A cet effet, les principales activités de ce plan, comprendront :

- L'élaboration d'un cadre de responsabilisation pour la prise mise en œuvre du plan d'action ;
 - Elaboration d'une cartographie et évaluation de la qualité des services de prise en charge VBG (médicales, psychosociales, juridiques) disponibles et signer un protocole de référencement ; Animer les consultations avec les des femmes et des filles dans des lieux sûrs et accessibles au niveau communautaire ;
 - L'élaboration du code de conduite (pour tous les travailleurs du projet), comprenant des sanctions en cas de violation ainsi que les comportements interdits
 - La sensibilisation des communautés riveraines sur les questions de VBG/EAS/HS (notamment le code de conduite signé par les travailleurs du projet, le MGP) et les potentiels risques liés au projet ainsi que sur les mesures d'atténuation des risques mises en place dans les zones d'exécution du projet ;
- La signature du règlement intérieur et code de bonne conduite par toutes les personnes travaillant sur le projet ;
- La mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) sensible au plaintes EAS/HS, incluant un protocole de réponse ;
- Une formation sur les VBG/EAS/HS pour les ouvriers des entreprises ainsi que pour les acteurs communautaires, tels que les points focaux liés aux comités locaux de gestion des plaintes, et d'autres parties prenantes ; et
- La formation continue du personnel du projet sur les VBG/EAS/HS, la réponse appropriée aux cas de VBG, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP.
- L'élaboration des outils de communication sur le MGP (panneaux d'affichages, messages clés ...)

Cependant, dans les faits, les plaintes contre les VBG n'aboutissent presque jamais. Pour assurer une prise en charge effective des éventuels cas d'EAS/HS (Exploitations et Abus Sexuels/Harcèlements Sexuels), les acteurs ont recommandé :

- L'accompagnement et la prise en charge effective des victimes de VBG ;
- La sensibilisation des populations vis-à-vis des violences basées sur le genre ;
- Et la mise en œuvre d'un suivi réel (à travers notamment des indicateurs spécifiques tels que mentionnés dans le plan d'action VBG/EAS/HS) des cas de VBG jusqu'à leur résolution finale.

L'accord de financement de MOUDOUN prévoit comme conditions de mise en vigueur le recrutement au sein de la CCP centrale d'une équipe de sauvegardes environnementales comprenant un spécialiste Environnement, un Spécialiste Social et un spécialiste en genre et VBG.

Ces 3 Spécialistes constituent le Pôle Environnemental, Social et Genre (ESG) mis en place au sein de la CCP sous la supervision hiérarchique d'un Responsable de Pôle (le Spécialiste Environnement), et a pour mission d'assurer une gestion efficace et conforme des dimensions environnementales, sociales et de genre du Projet.

Ces trois postes ont été pourvus dès le démarrage du Projet en 2021 jusqu'à fin 2025 avec le dernier départ celui de la Spécialiste Genre.

Face à cette situation qualifiée de non-conformité environnementale et sociale du Projet MOUDOUN et dans le nouveau contexte de relance de ce dernier avec le démarrage des projets structurants, la Banque Mondiale a recommandé dans l'aide-mémoire de la mission de supervision de Novembre 2025 de procéder au recrutement de ces trois spécialistes dans les meilleurs délais.

Dans le cadre de la mise en œuvre des différentes composantes du Projet, la CCP / Moudoun, consciente du fait que la réussite du processus de réalisation des investissements dépend fortement de la qualité et de l'expérience des ressources humaines et pour satisfaire aux exigences de conformité environnementale et sociale, envisage par les présents termes de référence, le recrutement d'un (e) Spécialiste Genre (VBG) pour s'assurer que les activités du Projet relatives aux aspects genre sont effectivement exécutées conformément à l'Accord de financement et aux normes de sauvegardes sociales de la BM, notamment le Cadre Environnemental et Social. Par ce recrutement, le Projet MOUDOUN confirme l'importance particulière qu'il porte à l'intégration des dimensions genre, inclusion sociale et droits humains, notamment en ce qui concerne la participation équitable des femmes et des groupes vulnérables, la prévention et la réponse aux violences basées sur le genre (VBG), ainsi que l'accès équitable aux bénéfices du projet.

Les présents termes de référence définissent le mandat général, les tâches spécifiques ainsi que le profil de l'Expert(e) Genre et VBG à recruter au sein de la CCP/MODOUN

4. OBJECTIFS de la Mission du consultant

L'objectif général de ce poste consiste à appuyer le projet dans la prévention, l'atténuation des risques, et la réponse aux VBG, y compris l'EAS et le HS, liées à sa mise en œuvre.

Les objectifs spécifiques du mandat de l'Expert(e) en VBG sont les suivants :

- ✓ Aider le projet à identifier les risques de VBG/EAS/HS liés à la mise en œuvre du projet et à élaborer les stratégies d'atténuation des risques à travers l'intégration des risques et des mesures d'atténuation y afférentes dans les instruments cadres de sauvegardes environnementale et sociale pour le projet ;
 - ✓ Appuyer le projet dans la mise en œuvre et la coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques, en supervisant les contrats des prestataires et les prestations des consultants spécialistes en VBG, en assurant la mise en œuvre éthique et appropriée du MGP, en collaborant avec les autres membres de l'Unité de Gestion de Projet (UGP), surtout les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale, et en coordonnant les actions prévues avec les partenaires du projet et les structures gouvernementales impliquées dans sa mise en œuvre ; et
 - ✓ Appuyer l'UGP dans le suivi et évaluation des activités liées à la prévention, la réponse, et l'atténuation des risques de EAS/HS, en assurant le suivi éthique des indicateurs divers liés aux activités de prévention et réponse et au fonctionnement du MGP, en faisant l'analyse des différentes activités par rapport aux écarts dans la performance et aux ajustements à faire, et en contribuant aux rapports périodiques et au plan d'action du projet.
- 5. Mandat et Tâches de l'expert (e) en VBG**

Sous l'autorité du Coordonnateur du projet, l'Expert(e) en VBG veillera à la prise en compte des questions relatives aux risques de VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du projet Moudoun - Mauritanie.

Les tâches spécifiques de l'Expert(e) en VBG au sein de l'UGP se résument comme suit :

1- Identification des risques de VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques pour le projet :

- Contribuer à l'élaboration des éléments VBG relatifs aux termes de référence pour la préparation des documents cadres de sauvegardes environnementale et sociale et assurer l'intégration
- et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS telles que prévues par ces documents, y compris le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui englobent aussi le Plan d'Action EAS/HS ; le Cadre de politique en faveur des populations autochtones (CPPA) ; le Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ; le Plan de gestion de main d'œuvre (PGMO) ; le Plan de Gestion de Sécurité (PGS) ; et le Plan de Mobilisation des parties prenantes (PMPP) ;

- Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG/EAS/HS soit intégrée dans l'évaluation sociale faisant partie du C/PGES qui sera réalisée pendant la phase préparatoire du projet et soit aussi actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet et dans le développement ou l'adaptation du Plan d'Action EAS/HS ; et

- Contribuer au suivi et à la validation des éléments VBG des documents de sauvegardes environnementale et sociale préparés dans le cadre du projet, tels que cités ci-haut.

2- Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques :

a. *Supervision des contrats des prestataires :*

- Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux EAS/HS dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, etc.) ; et

- Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des prestataires afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de EAS/HS du contractant soit prise en compte.

b. *Supervision des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG :*

- Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants ou ONG spécialistes en matière de VBG qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux EAS/HS, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le projet et du personnel du Projet Moudoun et des divers chantiers des travaux ouverts dans les zones d'intervention du projet ;

- Superviser l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes, ce qui pourraient comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du projet ; et

- Avec l'appui des consultants spécialistes où nécessaire, assurer le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG/EAS/HS tout au long du projet, qui comprendra, parmi d'autres, les ouvriers, le personnel du projet, ainsi que les acteurs communautaires, et qui abordera les risques de VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de EAS/HS, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP.

3- Appui à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre du projet, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » dans le projet pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident de EAS/HS reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ; et

- Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthiques des données liées aux plaintes de EAS/HS.

4- Coordination et collaboration :

- Collaborer avec les autres experts de l'UGP, notamment les deux Spécialistes en mesures de sauvegardes environnementale et sociale, dans le cadre de leurs activités ;

- Participer aux réunions périodiques de coordination du projet et, si nécessaire sur les chantiers, afin de récolter les retours des entreprises et des prestataires sur la mise en œuvre du MGP, pour pouvoir adapter le mécanisme en se servant des leçons apprises ; et

- Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention sur les activités et mesures d'atténuation des risques de EAS/HS menées dans le cadre du Projet Moudoun.

5- Suivi et évaluation :

- Suivi des activités et indicateurs divers :
- Mettre en place le plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de EAS/HS, en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation de la Banque mondiale, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, ce qui permettra à l'Expert(e) en VBG de récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;
- Appuyer le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes de EAS/HS liées au projet (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de EAS/HS et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
- Sur base des informations récoltées directement et fournies par les consultants en supervision, tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (e.g., tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs aux VBG, les codes de bonne conduite mis en vigueur, et les dates de formation des ouvriers des entreprises et aussi du personnel du projet ; et
- Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues suite à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS.
- Analyse des données et activités :
- Évaluer les activités du projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG ;
- Analyser et expliquer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toute recommandation appropriée pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des cas de EAS/HS ; et
- Proposer des ajustements au programme d'activités de prévention et gestion des cas de EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

6- Rapportage :

- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS du projet et des prestations des entreprises et des consultants d'appui ; et
- Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du projet (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG/EAS/HS dans lesdits rapports.

7- Rapports

L'Expert(e) en VBG établira ses rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels comme convenu de manière à ce que l'intégration successive de tous ces rapports permette l'élaboration des rapports d'avancement mensuels, trimestriels et annuels des activités du projet sur les aspects de sauvegarde environnementale et sociale.

8- Qualifications

Pour mener à bien cette mission, le/la Spécialiste VBG du projet devra avoir les qualifications minimales ci-dessous. Il sera sélectionné sur une base concurrentielle et basé à Nouakchott avec des déplacements fréquents sur les sites du projet.

- Diplôme

Il ou elle devra être titulaire d'un Diplôme de Bac+5 ou équivalent, en sciences sociales, en droit, en gestion des projets, ou toute autre discipline similaire ;

9- Expérience

- Au moins cinq ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS sera une valeur ajoutée ;
- Au moins cinq ans d'expérience dans la conduite des campagnes de sensibilisation sur les droits des femmes, l'égalité de sexe, les VBG, et/ou la santé de la reproduction, serait un atout ;

10- Aptitudes professionnelles

- Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivant(e)s de VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS ;
- Une expérience dans l'animation de sessions sur les VBG
- Une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- Des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- Une bonne connaissance de la législation nationale Mauritanien en matière de VBG ;
- Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;

NB : Les candidatures féminines seront fortement encouragées de manière générale.

11- Méthode et sélection

Un(e) candidat(e) sera sélectionné suivant la méthode de sélection des Consultants individuels en accord avec les procédures définies aux paragraphes 7.32 à 7.38 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition Novembre 2020.

- **Evaluation et critères de performances**

Le Spécialiste Expert en VBG fera l'objet d'une évaluation trimestrielle et les critères de performance non limitatifs suivants pourraient être utilisés pour évaluer sa performance :

- ✓ Exécution des activités VBG du Projet aux meilleures conditions d'efficience, d'efficacité, de qualité et dans les délais prévus ;
- ✓ Qualité de la planification des activités de sauvegardes sociales ;
- ✓ Qualité et ponctualité des rapports produits ;
- ✓ Proactivité dans la détection de goulots d'étranglement de nature à entraver la bonne exécution du Projet et à trouver les mesures correctives nécessaires ;
- ✓ Qualité et ponctualité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales du projet ;
- ✓ Qualité et rapidité dans le suivi de la mise en œuvre des mesures correctives et des décisions prises lors des réunions internes et externes avec les partenaires du Projet ;
- ✓ Qualité des consultations inclusives et transparentes de toutes les parties prenantes

- **Durée de la Mission**

Le contrat aura une durée initiale d'un (1) an renouvelable par reconduction sous réserve de l'évaluation annuelle satisfaisante de ses performances et ce jusqu'à la fin du projet. La première année du contrat comporte une période probatoire de six (6) mois.

L'évaluation annuelle peut provenir d'une moyenne des évaluations que le Consultant avait subi durant l'année.

12- Dossier à fournir

Le dossier de candidature devra comporter les pièces ci-après :

- ✓ Une lettre de motivation ;
- ✓ Un Curriculum vitae détaillé, récent et certifié sincère par le candidat ou la candidate ;
- ✓ Une copie du ou des diplômes,
- ✓ Une copie des contrats et attestations ou tout autre document attestant les qualifications et expériences acquises par le candidat ;
- ✓ Les références des emplois antérieurs et les coordonnées des anciens employeurs.

Des vérifications pourraient être faites sur les dossiers fournis. Un entretien (ou interview) pourrait être organisé, au besoin, pour les candidats présélectionnés sur la base de l'examen et évaluation de leurs dossiers.